

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### AR Prefecture

063-200070712-20230921-20230921\_10BIS-DE Reçu le 05/10/2023 Publié le 05/10/2023

N°20230921-10 Bis **ANNULE ET REMPLACE N°20230921-10 ERREUR MATERIELLE** 

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation: 13 septembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2023 à 18h00, 47 avenue du Général De Gaulle - 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FURGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

# Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ludovic COMBE à Bernard LORTON Christiane SAMSON à Isabelle ROCHE LACOMBE Catherine MAZELLIER à Mohammed OULABBI Yves GACON à Chantal CHASSANG Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE André DEBOST à Bernard VIGNAUD Didier STURMA à Isabelle FUREGON

#### Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s:

Maryse BARGE, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

### Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES EN LIEN AVEC LE PACTE FISCAL ET FINANCIER – REVERSEMENT

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

47 avenue du Général de Gaulle **63300 THIERS** 

contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Conseiller.e.s présent.e.s :

Suppléant.e.s ayant voix délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants:

55

Vu l'article 144 de la loi de finances 2012 initiale instaurant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal (FPIC);

#### AR Prefecture

063-200070712-20230921-20230921\_10BIS-DE Reçu le 05/10/2023 Publié le 05/10/2023

Vu la délibération n°20230921-08 du 21 septembre 2023 portant adoption d'un pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté de communes ;

**Vu** la notification de la Préfecture d'un montant net de FPIC pour l'ensemble Intercommunal de 568 625 euros.

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté le 21 septembre 2023 reconduit les principes du précédent pacte fiscal et financier en instaurant un indicateur local d'évaluation de la richesse et de la péréquation, ayant pour objectif de renforcer la solidarité au sein de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en vue de corriger les inégalités de richesse entre communes,

**Considérant** que s'agissant du reversement, ce dernier est en baisse en 2023 par rapport à 2022 pour la part incombant aux communes de 46 310 €.

Considérant qu'il est proposé de ne pas imputer cette baisse sur la part leur revenant, baisse qui sera intégralement pris en charge par l'EPCI.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Approuve la répartition du FPIC 2023 de manière dérogatoire libre comme suit :

2023	Reversement
ARCONSAT	12 248 €
AUBUSSON-D'AUVERGNE	4 917 €
AUGEROLLES	19 388 €
CELLES-SUR-DUROLLE	26 954 €
CHABRELOCHE	25 250 €
CHARNAT	4 825 €
CHATELDON	16 332 €
COURPIERE	86 323 €
DORAT	. 15 638 €
ESCOUTOUX	31 120 €
LACHAUX	7 968 €
MONNERIE-MONTELLE	26 762 €
NERONDE-SUR-DORE	8 681 €
NOALHAT	5 445 €
OLMET	4 474 €
PALLADUC	4 703 €
PASLIERES	34 317 €
PUY-GUILLAUME	20 687 €
RENAUDIE	2 771 €
RIS	19 611 €
SAINTE-AGATHE	3 622 €



## AR Prefecture

063-200070712-20230921-20230921\_10BIS-DE Reçu le 05/10/2023 Publié le 05/10/2023

SAINT-FLOUR	5 236 €
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	36 246 €
SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	5 155 €
SAUVIAT	10 835 €
SERMENTIZON	12 369 €
THIERS	185 765 €
VISCOMTAT	10 178 €
VOLLORE-MONTAGNE	3 944 €
VOLLORE-VILLE	16 923 €

Total communes	668 687 €
Total EPCI	378 241 €
Total	1 046 928 €

• Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision

TOTAL VOTANTS: 55
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 55

Abstentions:

Conseillers présents : 46

Représentés: 7

Non-participation:

: 55 Pour :

Pour:55

Contre:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,

**Pierre CONTIE** 

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

# AR Prefecture

063-200070712-20230921-20230921\_10BIS-DE Reçu le 05/10/2023 Publié le 05/10/2023